COMMUNE DE TEURTHEVILLE-HAGUE

Mairie
1 Le bourg
50690 Teurthéville-Hague

Téléphone : 02 33 04 20 14
mairie.teurtheville-hague@wanadoo.fr

CONSEIL MUNICIPAL
Du mercredi 9 septembre 2026

Date de convocation	*01/09/2026*
Date d'affichage	*01/09/2026*
Membres du Conseil en exercice	*14*
Présents	*10*
Votants	*11*

L'an deux mil vingt-six, le 9 septembre à 19h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire, sous la présidence de Fabrice HUSSENET, le maire.

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL :

- Approbation du procès-verbal du 7 juillet 2026

Délibérations :

Code général des collectivités territoriales – Article L 2122-22
Délégation de pouvoir au maire – compte-rendu

- 2026-08-01 : Agglomération du Cotentin – avis transfert des pouvoirs de police spéciale
- 2026-08-02 : Agglomération du Cotentin – convention de participation aux transports scolaires des élèves de primaire
- 2026-08-03 : Transport scolaire – Convention pour la participation des communes au reste à charge du transports scolaires des élèves de primaire
- 2026-08-04 : Finances – demande de remise gracieuse suite aux désagréments lors d'une location de salle
- 2026-08-05 : Finances – Remise gracieuse du rappel de l'indemnité des élus
- 2026-08-06 : Finances – Vente de matériel et mobilier
- 2026-08-07 : Bâtiments – Extension de l'école – avenant au devis de l'entreprise CGM Construction
- 2026-08-08 : Bâtiments – Rénovation du logement 8 le Bourg – ajustement de devis
- 2026-08-09 : Bâtiments – Rénovation du logement 8 le Bourg – demande subvention DETR
- 2026-08-10 : Bâtiments – Rénovation du logement 8 le Bourg – demande subvention fonds de concours
- 2026-08-11 : Voirie – Demande de subventions « Amendes de police », pour le passage surélevé dans le bourg et l'aménagement de trottoir à la Chesnée
- 2026-08-12 : Voirie – Demande de subventions « Fonds de concours », pour le passage surélevé dans le bourg et l'aménagement de trottoir à la Chesnée
- 2026-08-13 : Personnel : Création d'un poste d'adjoint technique
- 2026-08-14 : Elections - Mise à jour du tableau des commissions suite à l'élection du nouvel adjoint
- 2026-08-15 : Elections – Désignation du correspondant défense
- 2026-08-16 : Désignation d'un élu référent sécurité routière

- Questions et informations diverses

Etaient présents : ABAGLO Anne-Cécile, COSNEFROY Nadège, COUPEY Florence, DALMONT Romain est arrivé à 20h39, DESQUESNES Pascale, KAFOURIGUI Lucie, LEBAILLY Muriel, LEGIGAN Éric, MARTIN Nicolas, RABASSE Daniel

Secrétaire de séance : COUPEY Florence
Excusés : BESSELIEVRE Florence, MARTIN Régis, MARY Gilles procuration à Eric LEGIGAN

Mairie
1 Le bourg
50690 Teurthéville-Hague

Téléphone : 02 33 04 20 14
mairie.teurtheville-hague@wanadoo.fr

Les élus présents physiquement constituent le quorum nécessaire aux délibérations.

Le procès-verbal de la dernière réunion de conseil, en date du 7 juillet 2026 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Code Général des Collectivités Territoriales – Article L.2122-22
Délégation de pouvoir au maire – compte-rendu

Aux termes de l'article L 2122-22 inséré dans le Code Général des Collectivités territoriales, le Conseil Municipal peut déléguer au Maire une partie de ses attributions.
En séance du 15 novembre 2023, l'assemblée délibérante habilitait le maire à traiter diverses affaires dans le cadre de cette procédure.
Conformément à l'article L2122-23 du CGCT, monsieur le maire rend compte succinctement des décisions prises depuis la séance du 2 juillet dernier :

➔ Validation du devis de Mondial Pare-brise pour la réparation de bris de glace, pour un montant de 158.90 € HT
➔ Validation du devis de l'entreprise Cotent-info pour le remplacement des unités centrales à la mairie pour un montant de 1 561.45 € HT
➔ Validation du devis de l'entreprise Philippe Roland pour des travaux de toiture au 11 le Bourg, pour un montant de 755.10 € HT
➔ Validation du devis de la SOCOTEC pour la vérification périodique des installation électrique de la halle, pour un montant de 360 € HT
➔ Validation du devis de l'entreprise SARL CAUVIN TP pour l'accès de secours à l'école pour un montant de 3 456 € HT
➔ Validation du devis de l'entreprise SARL CAUVIN TP pour la réfection de clôtures des logement 11 et 13 le Bourg pour un montant de 5 240 € HT

2026-08-01 : CAC – Transfert des pouvoirs de police spéciale

Monsieur le maire EXPOSE :
L'article L 5211-9-2 du CGCT prévoit le transfert automatique de certains pouvoirs de police spéciale au Président d'EPCI à fiscalité propre dans le délai de 6 mois suivant la date de son élection. L'élection du nouvel exécutif en mars 2026 implique de reprendre la procédure de renonciation au transfert de certains pouvoirs de police spéciale.

Pour rappel, le transfert automatique, dans les domaines suivants :

- Assainissement,
- Collecte des déchets,
- Aires d'accueil des gens du voyage,
- Circulation et stationnement,
- Délivrance des autorisations de stationnement des taxis,
- Habitat (sécurité des bâtiments publics, des immeubles collectifs et des édifices menaçant ruine).
- Publicité

La Présidente Christèle CASTELEIN exerçait, sur l'ensemble du territoire communautaire, les pouvoirs des polices spéciales en lien avec les compétences de l'EPCI, à savoir :

- Assainissement,
- Collecte des déchets,
- Aires d'accueil des gens du voyage,

Ainsi la Présidente Christèle CASTELEIN continue d'exercer ces polices spéciales, et continuera de le faire, sauf opposition des maires notifiée avant le 7 octobre 2026 mettant fin à ces transferts.

Mairie
1 Le bourg
50690 Teurthéville-Hague

Téléphone : 02 33 04 20 14
mairie.teurtheville-hague@wanadoo.fr

En revanche, la Présidente Christèle CASTELEIN avait renoncé au transfert de plein droit des polices spéciales suivantes, sur l'ensemble du territoire communautaire :

- Circulation et stationnement,
- Délivrance des autorisations de stationnement des taxis,
- Habitat (sécurité des bâtiments publics, des immeubles collectifs et des édifices menaçant ruine).
- Publicité.

A ce jour, la Présidente Christèle CASTELEIN n'exerce donc pas ces polices spéciales. Pour que ces polices spéciales ne soient pas transférées à l'EPCI à l'expiration du délai de 6 mois suivant l'élection, il convient de renouveler le procédure d'opposition au transfert avant le 7 octobre 2026.

Après avoir entendu l'exposé, les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **VALIDE** l'Opposition au transfert des pouvoirs de police spéciale à la Présidente en matière de :

- Circulation et le stationnement,
- Délivrance des autorisations de stationnement des taxis,
- Habitat (sécurité des bâtiments publics, des immeubles collectifs et des édifices menaçant ruine).
- Publicité

Voix pour : 11
Voix contre : 0
Abstention : 0

2026-08-02 : CAC - Convention pour la participation aux transports scolaires des élèves de primaire sur le secteur de la communauté d'agglomération Le Cotentin

Monsieur le maire présente le dossier de renouvellement de la convention pour la participation aux transports scolaires des élèves de primaire empruntant la navette du RPI Sideville-Teurthéville sur le secteur de la Communauté d'Agglomération Le Cotentin.

Pour rappel, la convention passée, avec la Communauté d'Agglomération du Cotentin, à hauteur de 50 % des frais de transports des élèves scolarisés ; dans le secteur primaire pour des navettes supplémentaires demandées par la collectivité, en qualité de mandataire du Regroupement Pédagogique Intercommunal de Sideville / Teurthéville-Hague est arrivée à son terme en juillet 2026.

La Communauté d'Agglomération a décidé de maintenir, par une délibération en date du 25 juin 2026, cette possibilité de conventionnement et propose à la collectivité de renouveler le même principe de participation des communes aux frais de ces navettes complémentaires, c'est-à-dire une prise en charge partagée à hauteur de 50 % entre la commune et l'autorité organisatrice de la mobilité.

La convention est entrée en vigueur depuis le 1er septembre 2026 pour une durée de deux ans renouvelable tacitement sans limitation de durée.

Après avoir entendu l'exposé, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- valide le renouvellement de cette convention qui vise à demander la participation de la commune pour les années scolaires 2026-2027 et suivantes
- prévoit au budget primitif 2027, les sommes correspondantes à la participation 2026-2027 pour un montant de 3 479,70 €

Voix pour : 11
Voix contre : 0
Abstention : 0

Mairie
1 Le bourg
50690 Teurthéville-Hague

Téléphone : 02 33 04 20 14
mairie.teurtheville-hague@wanadoo.fr

2026-08-03 : Transport scolaire – Participation des communes au frais de transports scolaires de la navette du RPI Sideville-Teurthéville

Monsieur le maire rappelle les conditions de participation aux frais de transports scolaires de la navette du RPI Sideville/Teurthéville.

Par délibérations 2021-01-09 du 10 février 2021 et 2024-01-03 du 7 février 2024, le conseil municipal approuvait la participation aux frais de transports scolaires de la navette du RPI entre les communes de Sideville et Teurthéville à hauteur de 50% du reste à charge des communes.

Suite à la délibération 2026-01-02, de ce même jour, monsieur le maire propose de reconduire les termes de la délibération 2024-01-03.

Après avoir entendu l'exposé, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, valide la participation des communes de Sideville et Teurthéville à hauteur de 50 % du reste à charge des communes.

Voix pour : 11
Voix contre : 0
Abstention : 0

2026-08-04 : Finances – Location de salle : remise gracieuse suite désagréments

Monsieur le maire informe l'assemblée que lors d'une location de la salle, les locataires ont trouvé des tables et de la vaisselle rangées sales.
Monsieur le maire a proposé, en dédommagement, de ne pas facturer les charges liées à cette location représentant un montant de 20€.
Cependant, les locataires trouvent l'indemnisation insuffisante

Monsieur le maire précise que le forfait ménage facturé quand la salle n'est pas rendue propre est de 40€

Après en avoir délibéré et procédé au vote, le conseil municipal propose et valide une indemnisation de 100 €.

Voix pour : 9
Voix contre : 0
Abstention : 2

2026-08-05 : Finances – remise gracieuse du rappel de l'indemnité d'élu

Suite au décès du 1er adjoint André DUFOUR, Monsieur le maire propose à l'assemblée de verser la totalité de l'indemnité d'élu pour André DUFOUR et ne pas appliquer le prorata à la date de son décès.

Il est proposé au conseil municipal d'accorder une remise gracieuse du rappel de l'indemnité de l'élu, à hauteur de 128.54 euros, montant correspondant à la période du 24 au 30 juin 2026 afin de ne pas demander de remboursement à la famille.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide cette remise gracieuse

Voix pour : 11
Voix contre : 0
Abstention : 0

2026-08-06 : Finances – Vente de matériel et mobilier

Florence COUPEY, maire-adjointe présente la liste du matériel et mobilier de l'ancien gîte n°766, qui peut être proposé à la vente.

Mairie
1 Le bourg
50690 Teurthéville-Hague

Téléphone : 02 33 04 20 14
mairie.teurtheville-hague@wanadoo.fr

Descriptif du mobilier et matériel	Prix de vente
Lot table en bois (0.90 m/ 2 m) et 2 bancs assortis (2m)	200 €
Canapé 2 places en tissu gris (2.15 m)	50 €
Lot de 2 chaises en bois	20 €
Lot de 2 fauteuils club noirs imitation cuir	40 €
Lot table à repasser et fer à repasser marque CALOR (neuf)	25 €
Lot de matériel de cuisson : Poêles, casseroles, saladier, presse purée, , mandoline…	70 €
Télévision LG 80 cm (non connectée)	50 €
Lave-linge marque VIVA 6 kgs	60 €
Lot de vaisselle pour 8 personnes : Verres, assiettes, couverts, ustensiles…)	60 €
1 Radiateur électrique marque ACOVA 1500 W	100 €
4 Radiateurs électrique marque ACOVA 80 W	80 € pièce
1 Radiateur électrique marque ACOVA 750 W	60 €
1 sèche serviette électrique marque ACOVA 750 W	100 €
1 lit simple en bois avec matelas couette et oreillers	40 €
1 lit superposé en bois avec matelas, couettes et oreillers	60 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide le tableau des prix de vente du matériel et mobilier, ci-dessus

Voix pour : 11
Voix contre : 0
Abstention : 0

2026-08-07 : Bâtiments – Extension de l'école – avenant au devis de l'entreprise CGM Construction

Monsieur le présente l'avenant du devis de l'entreprise CGM Construction pour travaux complémentaires et rappelle que lors de la séance du 7 juillet a été présenté un avenant de travaux complémentaires de l'entreprise CGM, référencé IF01/150626 pour un montant de 25 999.85 € HT.
Ce devis portait sur des travaux de fondation de soubassement.

Le conseil municipal, considérant cet avenant trop tardif et estimant que des informations techniques complémentaires étant nécessaires, avait décidé de rejeter cette proposition.
Compte tenu des moins-values liées aux travaux non réalisés, un nouvel avenant a été transmis par l'entreprise CGM sous la référence IF01/230776 pour un montant de 20 575.30€ HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide l'avenant pour un montant de 20 575.30 € HT

Voix pour : 11
Voix contre : 0
Abstention : 0

2026-08-08 : Bâtiments – Rénovation du logement 8 le Bourg – ajustement de devis

Vu, la délibération 2025-06-11 du 19/11/2025 par laquelle l'assemblée a retenu l'entreprise BESNARD de Bretteville (50110) pour la maîtrise d'œuvre de la rénovation du logement 8 le Bourg,

Vu la délibération 2026-06-06 du 3 juin 2026, retenant les entreprises pour la rénovation du logement 8 le bourg

Monsieur le maire informe l'assemblée que 2 entreprises ont apporté des modifications dans leur devis.
Il s'agit des entreprises LETAN BLESTEL pour le lot 2 et l'entreprise DUSSAUX pour le lot 3

Les modifications se traduisent comme suit

LOTS	ENTREPRISES	MONTANT HT

Mairie
1 Le bourg
50690 Teurthéville-Hague

Téléphone : 02 33 04 20 14
mairie.teurtheville-hague@wanadoo.fr

LOT 1 Maçonnerie Gros Oeuvre Démolition	MGS COTENTIN	22 587.13€
LOT 2 Menuiserie Intérieure Isolation Placo	LETAN BLESTEL	24 679.65€ **Nouveau montant** **30 830.25 €**
LOT 3 Plomberie Electricité	DUSSAUX	18 965.92 € **Nouveau montant** **18 454.11€**
LOT 4 Peinture Sol	LC PEINTURE	12 525.59€
LOT 5 Carrelage Faïence	ANNE CARRELAGE	5 807.70€
LOT 6 Cuisine	ECO CUISINE	5 333.33 €
TOTAL HT		89 899.32€ **Nouveau montant** **du projet :** **95 538.11 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de valider les devis des entreprises :

LOTS	ENTREPRISES	MONTANT HT
LOT 2 Menuiserie Intérieure Isolation Placo	LETAN BLESTEL	24 679.65€ **Nouveau montant** **30 830.25 €**
LOT 3 Plomberie Electricité	DUSSAUX	18 965.92 € **Nouveau montant** **18 454.11 €**

Le montant global du projet s'élève désormais à 95 538.11 € HT

Voix pour : 11
Voix contre : 0
Abstention : 0

2026-08-09 : Bâtiments – Rénovation du logement 8 le Bourg – demande de subvention DETR

Vu les délibérations 2026-06-06 du 3 juin 2026 et 2026-08-08 de ce jour acceptant les devis pour le projet de rénovation, Monsieur le maire informe l'assemblée que les travaux de rénovation du 8 le Bourg, peuvent prétendre aux demandes de subventions dont la DETR et demande à l'assemblée de l'autoriser à solliciter la DETR

Mairie
1 Le bourg
50690 Teurthéville-Hague

Téléphone : 02 33 04 20 14
mairie.teurtheville-hague@wanadoo.fr

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, des membres présents :

- Approuve le plan de financement

Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles		
Nature de dépense	**Montant en € (HT)**	**Sources de financement**	**Montant en € (HT)**	**Taux (en%)**
Dépenses de travaux :		**Union Européenne**		
Lot 1 Maçonnerie - Gros œuvre - Démolition	22587.13	**ETAT**		
Lot 2 Menuiserie intérieure - Isolation - Placo	30830.25	**Conseil Régional**		
Lot 3 Plomberie - Electricité	18454.11	**Conseil Départemental**		
Lot 4 Peinture - Sol	12525.59	DESIL	19107.62	20%
Lot 5 Carrelage - Faïence	5807.70	**Agglomération**		
Lot 6 Cuisine	5333.33	Fonds de Concours	30572.20	32%
		TOTAL	**49679.82**	**52%**
		Auto-financement		
		Fonds propre	45858.29	48%
		Emprunt		
TOTAL HT	**95538.11**	**TOTAL HT**	**95538.11**	

- Autorise le maire à demander une subvention au titre de la DETR 2026 et à signer tous les documents y afférents
- Inscrit les crédits suffisant au budget.

Voix pour : 11
Voix contre : 0
Abstention : 0

2026-08-10 : Bâtiments – Rénovation du logement 8 le Bourg – demande de subvention fonds de concours

Monsieur le maire informe l'assemblée que le projet de rénovation du 8 le Bourg est éligible aux fonds de concours de l'agglomération du Cotentin, ainsi qu'à la DETR.

Le budget prévisionnel du projet est le suivant

Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles		
Nature de dépense	**Montant en € (HT)**	**Sources de financement**	**Montant en € (HT)**	**Taux (en%)**
Dépenses de travaux :		**Union Européenne**		
Lot 1 Maçonnerie - Gros œuvre - Démolition	22587.13	**ETAT**		
Lot 2 Menuiserie intérieure - Isolation - Placo	30830.25	**Conseil Régional**		
Lot 3 Plomberie - Electricité	18454.11	**Conseil Départemental**		
Lot 4 Peinture - Sol	12525.59	DESIL	19107.62	20%
Lot 5 Carrelage - Faïence	5807.70	**Agglomération**		
Lot 6 Cuisine	5333.33	Fonds de Concours	30572.20	32%
		TOTAL	**49679.82**	**52%**
		Auto-financement		
		Fonds propre	45858.29	48%

Mairie
1 Le bourg
50690 Teurthéville-Hague

Téléphone : 02 33 04 20 14
mairie.teurtheville-hague@wanadoo.fr

		Emprunt		
TOTAL HT	95538.11	TOTAL HT	95538.11	

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le règlement de la politique des fonds de concours communautaires 2024-2026,
Vu les délibérations 2026-06-06 du 3 juin 2026 et 2026-08-08 de ce jour acceptant les devis pour le projet de rénovation du 8 le Bourg

Le conseil municipal a délibéré pour :

- Accepter le règlement de la politique des fonds de concours communautaires 2024-2026
- Approuver le plan de financement prévisionnel
- Autoriser M. le Maire à solliciter les financeurs les plus larges possibles pour la réalisation de ce projet et en particulier le fonds de concours et la DETR
- Autoriser M. le Maire à signer les documents afférents au projet

Voix pour : 11
Voix contre : 0
Abstention : 0

20h39 arrivée de Romain DALMONT

2026-08-11 : Voirie – demande de subventions « amendes de police » pour les travaux de trottoirs à la Chesnée et du passage surélevé dans le bourg

Romain DALMONT, rappelle que lors du conseil municipal du 3 juin 2026, le programme voirie 2026-2027 a été validé.
Vu la délibération 2026-06-07, l'entreprise SARL CAUVIN TP a été retenue pour un montant de 14 433.50€ HT concernant le passage surélevé dans le bourg et les trottoirs à la Chesnée

Monsieur le maire informe l'assemblée que le projet de cheminement piétonnier à la Chesnée est susceptible d'être subventionné par le programme des amendes de police 2026.

Ce projet s'inscrit dans l'amélioration de la sécurité reliant le village de la Chesnée au Bourg par l'aménagement d'un trottoirs le long de la RD 122 ainsi que par la création d'un passage surélevé dans le bourg

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- S'ENGAGE à ce que les travaux soient réalisés au cours de l'année 2026
- ATTESTE que ces travaux sont inscrits au budget 2026
- S'ENGAGE à réaliser la demande de subvention pour les Amendes de Police auprès du Département

Voix pour : 12
Voix contre : 0
Abstention : 0

2026-08-12 : Voirie – demande de subventions « fonds de concours » pour les travaux de trottoirs à la Chesnée et du passage surélevé dans le bourg

Romain DALMONT, rappelle que lors du conseil municipal du 3 juin 2026, le programme voirie 2026-2027 a été validé.

Monsieur le maire informe l'assemblée que les travaux de trottoirs à la Chesnée et de création d'un passage surélevé dans le bourg sont éligibles aux fonds de concours de l'agglomération du Cotentin et au programme des amendes de police 2026.

Mairie
1 Le bourg
50690 Teurthéville-Hague

Téléphone : 02 33 04 20 14
mairie.teurtheville-hague@wanadoo.fr

Ce projet s'inscrit dans l'amélioration de la sécurité reliant le village de la Chesnée au Bourg par l'aménagement d'un trottoirs le long de la RD 122 ainsi que par la création d'un passage surélevé dans le bourg

Exposé

Le budget prévisionnel du projet est le suivant

Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles		
Nature de dépense	**Montant en € (HT)**	**Sources de financement**	**Montant en € (HT)**	**Taux (en%)**
Dépenses de travaux :		**Union Européenne**		
Plateau surélevé	5104.50	**ETAT**		
Trottoirs	9329.00	**Conseil Régional**		
		Conseil Départemental		
		Amendes de Police	2886.70	20%
		Agglomération		
		Fonds de Concours	4618.72	32%
		TOTAL	**7505.42**	**52%**
		Auto-financement		
		Fonds propre	6928.08	48%
		Emprunt		
TOTAL HT	**14433.50**	**TOTAL HT**	**14433.50**	

Délibération
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le règlement de la politique des fonds de concours communautaires 2024-2026,
Vu la délibération 2026-06-07, l'entreprise SARL CAUVIN TP a été retenue pour un montant de 29 189€ HT concernant le passage surélevé dans le bourg et les trottoirs à la Chesnée

Le conseil municipal a délibéré pour :
- Accepter le règlement de la politique des fonds de concours communautaires 2024-2026
- Approuver le plan de financement prévisionnel
- Autoriser M. le Maire à solliciter les financeurs les plus larges possibles pour la réalisation de ce projet et en particulier les amendes de police et le fonds de concours
- Autoriser M. le Maire à signer les documents afférents au projet

Voix pour : 12
Voix contre : 0
Abstention : 0

2026-08-13 : Personnel – Création d'un emploi permanent - adjoint technique

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L313-1 et L332-8,

Mairie
1 Le bourg
50690 Teurthéville-Hague

Téléphone : 02 33 04 20 14
mairie.teurtheville-hague@wanadoo.fr

Vu le tableau des emplois,

- Considérant le bon fonctionnement du service technique, il est nécessaire de **créer un emploi d'adjoint technique territorial** d'une durée hebdomadaire de 31h00/35h, **dans le grade d'adjoint technique territorial (grade minimum) à adjoint technique territorial principal 1ère classe (grade maximum)**, à compter du 1er novembre 2026

Le maire propose à l'assemblée :

- La création d'un emploi **d'Adjoint Technique Territorial dans le grade d'adjoint technique territorial (grade minimum) à adjoint technique territorial principal 1ère classe (grade maximum)**, à temps non complet 31h00/35h00. Ce poste regroupe l'ensemble des tâches exercées par un agent technique polyvalent en milieu rural, à compter du 1er novembre 2026

Seulement dans l'hypothèse où cet emploi permanent peut être pourvu par un agent contractuel recruté en vertu d'un contrat à durée déterminée sur le fondement de l'article 3-332-8 du CGFP.

Cet emploi permanent pourra éventuellement être pourvu par un agent contractuel en vertu d'un contrat à durée déterminée sur le fondement de l'article L332-8, 2°.

L'agent contractuel sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux

Les candidats devront justifier de leur expérience professionnelle

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Décide : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans cet emplois, seront inscrits au budget.

Voix pour : 12
Voix contre : 0
Abstention : 0

2028-08-14 : Délégations aux maires-adjoints et modification des commissions communales

Suite à l'élection du nouvel adjoint, il est nécessaire de revoir le tableau des commissions.

Par ailleurs, un conseiller délégué a été nommé.

Monsieur le maire préside d'office les commissions communales, le conseil municipal après délibération, décide de :

- **NOMMER** les personnes suivantes pour siéger à ces commissions communales :

MAIRE				
1er adjoint **Florence COUPEY**		**2ème adjoint** **R. DALMONT**	**3ème adjoint** **E. LEGIGAN**	**Conseiller Délégué** **D. RABASSE**
AFFAIRES SCOLAIRES **RESTAURATION SCOLAIRE** **TRANSPORT SCOLAIRE**		**VOIRIE** **DEFENSE INCENDIE** **ILLUMINATIONS** **MOBILIER URBAIN**	**COMMUNICATION** **BULLETIN** **SITE INTERNET**	**BATIMENTS**

Mairie
1 Le bourg
50690 Teurthéville-Hague

Téléphone : 02 33 04 20 14
mairie.teurtheville-hague@wanadoo.fr

- L. KAFOURIGUI - A-C ABAGLO - M. LEBAILLY - F. BESSELIEVRE	**Conseil école** F. HUSSENET F. COUPEY	- N. MARTIN - G. MARY - D. RABASSE - M. LEBAILLY - R. MARTIN	- F. COUPEY - A-C ABAGLO - M. LEBAILLY - G. MARY - P. DESQUESNES	- D. RABASSE - N. MARTIN - L. KAFOURIGUI - N. COSNEFROY - G. MARY + 1 élu référent par bâtiment
AFFAIRES SOCIALES		**URBANISME**	**INFORMATIQUE & NUMERIQUE**	
Membres du Conseil - P. DESQUESNES - F. BESSELIEVRE - L. KAFOURIGUI	Membres Hors conseil - Noémie. MIREY - Elodie. TELLIER - Maryse. LEPOITTEVIN	- R. MARTIN - N. COSNEFROY - A-C ABAGLO	- A-C ABAGLO - G. MARY	
JOURNEE DE SOLIDARITE COMMUNALE **FETES ET CEREMONIES**			**L'ADRESSAGE** **LES ENERGIES**	
- A-C ABAGLO - M. LEBAILLY - G. MARY - P. DESQUESNES			- A-C ABAGLO - N. COSNEFROY - D. RABASSE - P. DESQUESNES - G. MARY	

MAIRE			
FINANCES	**FOIRE ST-MICHEL**	**APPEL D'OFFRES** **Elections des membres**	
		Titulaires	**Suppléants**
- 1er adjoint : F. COUPEY - 2ème adjoint : R. DALMONT - 3ème adjoint : E. LEGIGAN - P. DESQUESNES	- 1er adjoint : F. COUPEY - 2ème adjoint : R. DALMONT - 3ème adjoint : E. LEGIGAN - Ensemble des conseillers municipaux	- 1er adjoint : F. COUPEY - 2ème adjoint : R. DALMONT - 3ème adjoint : E. LEGIGAN	- N. COSNEFROY - N. MARTIN - D. RABASSE

Voix pour : 12
Voix contre : 0
Abstention : 0

2028-08-15 : Désignation du correspondant défense

Suite à l'élection du nouvel adjoint, il est nécessaire de nommer un nouveau correspondant défense

Nadège COSNEFROY se propose pour assurer cette mission

Voix pour : 12
Voix contre : 0
Abstention : 0

2028-08-16 : Nomination d'un élu référent sécurité routière

Mairie
1 Le bourg
50690 Teurthéville-Hague

Téléphone : 02 33 04 20 14
mairie.teurtheville-hague@wanadoo.fr

A la demande de la Préfecture, il est recommandé de nommer un référent sécurité routière.

Gilles MARY se propose pour assurer cette mission

Voix pour : 12
Voix contre : 0
Abstention : 0

Questions et informations diverses

➔ Défense incendie : 12 bâches sont à prévoir.
Romain DALMONT informe qu'une réunion sera programmée avec les agriculteurs.

➔ Nomination d'un correspondant incendie et secours : Florence COUPEY

➔ Constitution d'un groupe de travail pour le projet de médiathèque :

- L. KAFOURIGUI
- A-C ABAGLO
- R. DALMONT
- P. DESQUESNES
- F. BESSELIEVRE

En intégrant le groupe lecture de Bouger à Teurthéville

➔ Horaires d'ouverture et fermeture des toilettes publics près de la Halle :
8h30 – 17h45/18h00 en semaine, fermées le week-end

➔ Présentation du projet de protection des données (RGDPD) avec un accompagnement de manche numérique et leur délégué à la protection des données (DPO). Il s'agit d'un engagement sur 3 ans pour un coût de 1000€ HT/ an.

➔ Eric LEGIGAN informe l'assemblée qu'une demande d'expertise et d'accompagnement a été formulée auprès du Groupement de Gendarmerie de Saint-Lô. Ce soutien permettra de faire aboutir la réflexion sur le projet de vidéoprotection de la commune, pour la sécurité et la tranquillité publique.

Séance levée à 22h30

Fait à Teurthéville-Hague, le 16 septembre 2026

Le Maire
Fabrice HUSSENET

MAIRIE DE TEURTHEVILLE-HAGUE ★ Manche ★

Le secrétaire de séance
Florence COUPEY